

1. Bilan de l'année 2016 - 2017

- 1.1 Formation des nouvelles vice-doyennes et vice-doyens.** Le Registrariat a monté et livré une formation à la nouvelle vice-doyenne de la Faculté d'administration et au nouveau vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ceci a permis une entrée en fonction plus en douceur, tout en assurant la continuité dans les dossiers.
- 1.2 Automatisation de l'attestation d'inscription.** Pour faire face à la croissance de la demande pour des documents officiels de part d'étudiantes et d'étudiants, le Registrariat a entrepris plusieurs projets d'automatisation de la production des documents officiels. À l'hiver 2017, nous avons déployé l'automatisation de la production de l'attestation d'inscription. Pour ce faire, nous avons conçu une seule attestation qui répond à tous les besoins des étudiantes et des étudiants (assurance emploi, permis d'étude, permis de travail hors campus, bourses, etc.) Dorénavant, toute demande d'attestation d'inscription est résolue par un script informatique, qui produit le document, l'attache à un courriel et l'expédie au destinataire.
- 1.3 Numérisation du dossier étudiant.** Le Registrariat a lancé un projet spécial pour la numérisation complète du dossier étudiant. Une équipe fut formée pour élaguer les dossiers des étudiantes et des étudiants et a numérisé plus de 100 mil dossiers. Ce faisant, tous les dossiers depuis la fondation de l'Université sont maintenant numérisés.
- 1.4 Projet CAPP.** La programmation du module de vérification de programme a beaucoup progressé et nous entrevoyons sa complétude pour la mi-juin.
- 1.5 Restructuration.** La création de la nouvelle direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant a entraîné la restructuration et le déménagement du Registrariat. Le Service de l'admission fait partie de la Direction générale depuis le mois de janvier et la recherche institutionnelle fut transférée au Registrariat. Ces changements ont nécessité une réorganisation des tâches et des responsabilités pour absorber au sein du Service des dossiers des tâches anciennement accomplies par le Service de l'admission.
- 1.6 Difficultés académiques.** La réforme de la gestion des dossiers d'étudiantes et d'étudiants ayant des difficultés académiques fut adoptée par les instances. Pour voir à la mise en œuvre, le Registrariat pilote un Comité avec la Direction générale des technologies, dont les travaux ont nourri la note de service du VRER aux facultés décrivant le processus de déploiement du règlement.
- 1.7 Calendrier universitaire.** Une nouvelle version du calendrier universitaire allant jusqu'à 2022 fut proposé par le Registrariat et approuvé par le Sénat. Sur avis de la RVD le calendrier fut modifié afin de mieux y refléter le congé de la fête du travail.

- 1.8 Règlement sur les cours par tutorat.** À la demande du Comité d'attestation des études, le Registrariat a présenté à la RVD une problématique entourant l'offre de cours par tutorat. Un comité de la RVD, présidé par le Registraire, a rédigé un projet de règlement qui fut présenté à la RVD en avril.
- 1.9 Règlement sur la date limite d'abandon d'un cours sans échec.** Puisque la session d'hiver débute plus tard d'une semaine, la RVD a recommandé que la date limite d'abandon d'un cours à la session d'hiver soit reportée ~~d'une soit~~, soit du 28 février au 4 mars. Par souci de cohérence, le Conseil de la FESR a recommandé que la date limite d'abandon d'un cours sans échec au deuxième cycle soit la même qu'au premier cycle. Les deux projets de règlements furent adoptés par le Sénat et seront au prochain répertoire. Le calendrier universitaire fut modifié en conséquence.
- 1.10 Règlement sur la fraude.** En janvier 2016, le Registraire écrit à la RVD pour attirer son attention sur six problèmes qui ont surgit à même la mise en œuvre du règlement sur la fraude. La RVD a créé un Comité de révision du règlement sur la fraude, présidé par le Registraire. À l'aide de recherche de la bibliothèque de la Faculté de droit sur les règlements d'autres établissements et sur la jurisprudence en gestion de plagiat en milieu d'éducation postsecondaire, le Comité a convenu d'une approche pour régler les problèmes susmentionnés. Un ~~de~~ projet de modification du règlement sur la fraude est en rédaction.
- 1.11 Numérisation des demandes d'admission aux cycles supérieurs et à l'éducation permanente.** Après l'admission à temps complet au premier cycle, le temps était venu de numériser le processus de réception, d'étude et de gestion d'une demande d'admission aux cycles supérieurs et à temps partiel pour tous les cycles. Une consultation de tous les Comités d'études supérieures et de la FESR a permis de mieux saisir les besoins des unités académiques. À la lumière de ses consultations, plusieurs flux décisionnels furent programmés et déployés. Un processus similaire fut mené auprès de l'Éducation permanente. Avec ce projet, tous les processus d'admission sont dorénavant numérisés.
- 1.12 Plan de cours aux cycles supérieurs.** Dans la foulée du nouveau règlement au premier cycle, un projet de règlement sur le plan de cours au cycle supérieur fut présenté au Conseil de la FESR.
- 1.13 Flexibilité dans les programmes.** La RVD a créé un nouveau comité sur la flexibilité dans les programmes, auquel siège le Registraire. Le comité a rédigé un document de réflexion qui fut étudié par la RVD en avril.
- 1.14 Barème de notes aux cycles supérieurs.** Un projet de règlement établissant un barème de conversion du pourcentage en lettre, fut présenté aux instances et approuvé par le Sénat. Le nouveau règlement entrera en vigueur en juillet 2018?.
- 1.15 Parcours avec distinction.** Sur l'initiative de la FASS et après consultation de la RVD, un projet de règlement décrivant un nouveau type de majeure avec distinction fut soumis aux instances et approuvé par le Sénat. Le nouveau règlement entrera en vigueur en juillet 2018?.

- 1.16 Nouvelle version de Banner (Socrate).** Le Registrariat a travaillé de près avec la Direction générale des technologies pour planifier le déploiement de la nouvelle version de Banner. Vu l'ampleur du module, il fut décidé que la mise en œuvre de la nouvelle version de Banner ne commencerait pas par le module du répertoire et d'inscription au cours. Il est prévu que le passage à la nouvelle version de Banner pourrait s'étaler sur 5 ans.
- 1.17 Inscription avancée.** Le Comité du VRER sur l'inscription avancée et automatique, présidé par le Registraire, a conclu ses travaux et remis son rapport sur l'inscription avancée. Le rapport fut présenté à la RDD et à la RVD avant d'être entériné par le VRER. Un comité de travail fut composé du Registrariat, de la DGT et de membres de la RVD, voit au plan de mise en œuvre.
- 1.18 Cours avec travaux pratiques et théoriques.** Deux règlements particuliers, pour la Faculté des sciences et pour la Faculté d'ingénierie, furent présentés aux instances et adoptés par le Sénat. Le règlement de la Faculté d'ingénierie fait partie d'un règlement facultaire plus large, à la rédaction duquel le Registrariat participa.
- 1.19 Normalisation des données.** Ce projet fut reporté en 2017 – 2018 en attendant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur général de la gestion stratégique de l'effectif étudiant.
- 1.20 Préalables de cours.** Pour mieux encadrer la création et la programmation au système des préalables de cours, une nouvelle politique fut rédigée et approuvée par le Comité des programmes du Sénat académique, sur recommandation de la RVD. Une note de service du VRER aux facultés explique la mise en œuvre de la politique.
- 1.21 Valorisation du leadership étudiant.** À la demande de la FÉÉCUM, la RVD a créé un Comité sur la valorisation du leadership étudiant, auquel siège le Registraire. Le Comité a entamé ses travaux en commandant des études des pratiques établies dans les autres établissements d'enseignement supérieur au Canada.
- 1.22 Projet ARGOS.** De nouveaux rapports et de nouvelles fonctions furent ajoutés à ARGOS cette année, notamment un nouveau rapport permettant de produire d'un seul coup toutes les données sur l'effectif étudiant dont les facultés ont besoin pour préparer leur rapport d'autoévaluation dans le cadre de l'évaluation des programmes.
- 1.23 Cours surannés.** Sur recommandation du Comité des programmes du Sénat académique, le Registrariat a fait circuler dans les facultés les listes des cours qui n'ont pas été offerts depuis 4 ans. Ce processus est répété de temps à autre pour épurer la banque de cours de l'Université afin que les cours qui s'y trouvent soient réellement offerts. Cette nouvelle ronde a permis d'abolir plusieurs cours surannés et, en même temps, de sceller le dossier de certains programmes moribonds.
- 1.24 Transfert de crédits en bloc.** Le Registrariat a développé un gabarit d'ententes interinstitutionnelles de transfert de crédits, répondant aux normes édictées par le VRER et validées

par le Comité des programmes du Sénat académique. Ce gabarit permet d'assurer que toutes les ententes soient dûment formulées et comparables les unes, les autres.

1.25 Encadrement des programmes de mineures. Faisant suite à l'adoption du nouveau règlement sur l'encadrement des programmes de mineures, le Registrariat a conçu, en collaboration avec la Direction générale des technologies, du processus de mises en œuvre. Le formulaire de demande d'admission fut modifié et un formulaire d'inscription à la mineure fut ajouté à l'environnement ManiWeb. Une programmation est en cours pour automatiser le bloquer l'inscription et avertir l'étudiante ou l'étudiant de l'obligation de choisir une mineure avant la fin de la deuxième session d'études.

2. OBJECTIFS DE L'UNITÉ POUR L'ANNÉE 2017-2018

2.1 Règlement sur le tutorat. Le projet de règlement recommandé par la RVD sera soumis aux instances à l'automne 2017 en vue d'une entrée en vigueur à l'été 2018. Une note de service du VRER expliquant le règlement et sa mise en œuvre sera envoyée aux facultés.

2.2 Règlement sur la fraude. À l'automne 2017, un projet de modification du règlement sur la fraude sera présenté à la RVD et, si tout va bien, aux instances par la suite. Ce projet devrait, entre autres, revoir les infractions et les sanctions et clarifier le processus d'appel.

2.3 Plan de cours aux cycles supérieurs. À l'automne 2017, un projet de règlement sera soumis aux instances en vue d'une entrée en vigueur à l'été 2018.

2.4 Flexibilité dans les programmes. Les travaux du Comité de la RVD sur la flexibilité dans les programmes se poursuivront. Une ébauche de projet de règlement pourrait être soumis à la RVD en 2018. Le projet de règlement sur le cumul des certificats est intégré à celui sur la flexibilité dans les programmes.

2.5 Inscription avancée. Pour que l'inscription avancée ait lieu une première fois à l'hiver 2018 pour l'automne 2018, un travail de consultation et de planification doit avoir lieu au printemps et à l'automne 2017. Le Registraire mènera l'équipe responsable de la mise en œuvre. Le Comité reprendra ses travaux afin de préparer la venue de l'inscription automatique.

2.6 Cours avec travaux pratiques et théoriques. Le Registrariat pilotera le processus de rédaction d'un nouveau règlement universitaire qui remplacera les règlements particuliers de la Faculté des sciences et de la faculté d'ingénierie portant sur les cours contenant des travaux pratiques et particuliers. Un projet de règlement sera soumis à la RVD à l'automne 2017.

2.7 Normalisation des données. Avec la venue de la recherche institutionnelle au Registrariat, nous viserons à établir un seul ensemble de données normalisées pour l'ensemble de la communauté universitaire. Nous visons la création d'un Comité permanent sur la statistique et la donnée, qui aura le mandat d'établir une nomenclature universitaire, de normaliser les données, de proposer

des modèles de projection statistiques pour appuyer la gestion et mettre sur pied un programme de sondage de la population étudiante. La prochaine année en sera surtout une de préparation et de planification.

2.8 Valorisation du leadership étudiant. Le Comité de la RVD poursuivra ses travaux en vue de mettre de l'avant de nouvelles initiatives et possibles de nouveaux règlements universitaires pour valoriser le leadership étudiant.

2.9 Sanction d'un diplôme. Le Comité d'attestation des études recommande que l'on règlemente le processus de sanction et de révocation de la sanction d'un diplôme.

2.10 Révision de la note finale d'un cours. Une réforme du règlement inclurait l'obligation pour l'étudiante ou l'étudiant de circonstancier sa demande et pourrait imposer un frais. Le règlement serait simplifié en combinant la procédure au département et en dehors du département et prévoirait un mécanisme pour les cas multiples dans un même cours.

2.11 Inscription au diplôme. Le processus d'inscription au diplôme étant passé à l'électronique, le règlement doit être corrigé.

2.12 Horaire de cours et horaire d'examen. La FÉECUM a récemment écrit au VRER pour lui demander de lancer le processus de préparation d'une politique ou d'un règlement sur les horaires de cours et d'examen, ainsi que sur les examens proprement dit. De plus, le Comité sur l'inscription avancée et automatique a recommandé que la préparation de l'horaire de cours soit automatisée et centralisée, comme c'est le cas pour l'horaire d'examen. Durant la prochaine année, le Registrariat proposera des moyens de répondre à ses demandes.